

## Quelques mots tirés du roman *Le Survenant*

Suzelle Blais

Numéro 136, hiver 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/55530ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blais, S. (2005). Quelques mots tirés du roman *Le Survenant*. *Québec français*, (136), 97–99.

# Quelques mots tirés du roman *Le Survenant*

>>> SUZELLE BLAIS



Soixante ans après sa parution, le roman de Germaine Guèvremont intitulé *Le*

*Survenant* suscite encore un grand intérêt! En effet, après avoir fait l'objet d'un téléroman diffusé à Radio-Canada, du 30 novembre 1954 au 9 juillet 1957, le roman sera prochainement porté au grand écran. En outre, les Éditions Fides publient une édition spéciale de ce classique de la littérature québécoise. Voilà donc l'occasion de nous intéresser plus particulièrement à l'histoire d'un certain nombre de mots qui vivent dans cette œuvre romanesque. Dans un premier temps, quelques termes qui décrivent le comportement ou le caractère des personnages retiendront notre attention.



Ovila Légaré (le père Didace) et Jean Coutu (le Survenant), Bibliothèque nationale du Québec / SAC / André Le Coz.

Peut-on s'intéresser à la langue du texte de Guèvremont sans, d'entrée de jeu, faire l'histoire du mot *survenant*, omniprésent dans le roman? Très ancien en français, il faisait encore partie de la langue courante en français québécois comme en français général à l'époque de la publication de l'ouvrage. Il figurait, en outre, dans *Le Petit Larousse* de 1943: « Survenant, e. Qui survient ».

## « Approche de la table. Approche sans gêne, Survenant »

C'est le père Didace qui, dès les premières lignes du récit, prononce le mot: « Un soir d'automne, au Chenal du Moine, comme les Beauchemin s'apprêtaient à souper, des coups à la porte les firent redresser. C'était un étranger de bonne taille, jeune d'âge, paqueton au dos, qui demandait à manger. - Approche de la table. Approche sans gêne, Survenant, lui cria le père Didace<sup>2</sup> ».

Le terme *survenant*, qui fut usité en français comme adjectif et comme substantif, date du XII<sup>e</sup> siècle. Il est relevé à cette époque sous la forme *sorvenant*, et vient de *sorvenir* « arriver, venir à l'improviste ». Il signifie alors « personne qui survient » et également « étranger ». C'est la signification que prend le mot *survenant* dans le contexte du roman, car dès les premières lignes l'auteure précise: « C'était un étranger ». On le nommait *survenu* dans les parlers saintongeais où le mot désignait un « étranger au village, personne venue d'ailleurs<sup>3</sup> ». Précisons que le mot conservera au cours des siècles le sème principal du verbe *sorvenir*, c'est-à-dire « arriver à l'improviste »,

et ce, quelles que soient les valeurs sémantiques qu'il prendra.

Ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, sous la forme *survenant*, le mot désigne-t-il un « hôte arrivant à l'improviste ». Mme de Sévigné, au siècle suivant, l'emploie à plusieurs reprises avec cette acception, comme l'atteste, entre autres, cette phrase : « Vous couchez dans votre chambre ordinaire... celle du bien Bon est pour les survenants<sup>4</sup> ». C'est le sens que lui donne également le lexicographe Pierre Richelet, au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il écrit sous l'entrée *Survenans* : « Gens qui surviennent sur les entre-faites & sans qu'on songe en eux, & qu'on les atende. Dans toutes les bonnes tables il y a toujours quelque couvert pour les survenants<sup>5</sup> ». Le TLF donne l'emploi adjectival comme *rare* et *vieux* en français général (les exemples sont du XIX<sup>e</sup> siècle) et le substantif comme *vieilli* ou *régional* (Canada)<sup>6</sup>.



Jean Coutu (Le Survenant) et Suzanne Langlois (Phonsine Beauchemin).  
Source : Internet.

#### « Ils arrivaient en survenants »

Devant les questions qui lui sont posées au sujet du nouveau venu dans la famille, Amable, le fils de Didace Beauchemin, répond : « Un survenant, si tu veux le savoir, c'est quelqu'un qui s'arrête à une maison où il n'est pas invité... et qui se décide pas à en repartir<sup>7</sup> » (p.114). L'acception que le mot *survenant* avait anciennement en français québécois découle du sens d'« hôte arrivant à l'improviste ». Il désignait celui qui profitait d'une fête, d'une soirée, pour se joindre aux invités, comme l'écrit N.-E. Dionne : « Personne qui ar-

rive au milieu d'un banquet ou d'une réunion d'amis, sans y avoir été invitée, et qui dans nos campagnes est toujours bien reçue<sup>7</sup> ». C'est aussi le sens que lui donne une informatrice qui emploie, en outre, l'expression *arriver en survenant* : « Les jeunes, des fois, ça aime ça aller aux noces. Ils arrivaient en survenants. Ils avaient pas de bêtises, règle générale, mais s'ils étaient pas assez polis, ils se faisaient dire qu'ils étaient des survenants. Ils venaient pas pour prendre le repas, ils venaient, eux autres, pour la fête, prendre un petit coup<sup>8</sup> ». Bien que le mot soit sorti de la langue courante en français québécois, il n'en demeure pas moins connu de tous, car le roman de Guèvremont l'a inscrit dans la culture québécoise. Enfin, notons que la forme *Venant*, attestée à maintes reprises dans le roman, est la réduction par aphérèse de *Survenant*; par le même phénomène, *Alphonsine*, le prénom de la femme d'Amable, devient *Phonsine*.

#### Même Montaigne écorniflait !

Le Survenant, personnage indépendant et solitaire, n'apprécie guère les fouineurs : « Je pourrai travailler en paix dans le fournil cet hiver. Seulement je veux pas voir là un écornifleux, pas un seul » (p.144). Comme le mot *survenant*, le substantif *écornifleux* est ancien en français où il est attesté sous la forme *escornifleur*, puis *écornifleur*. Le suffixe en *-eux*, dans ce mot, est d'origine dialectale. Au Québec comme en Acadie, *écornifleux* est employé figurément pour désigner « celui qui écoute aux portes, reluque chez le voisin, bref un fieffé indiscret, un intrus, un fureteur qui se met le nez partout où il n'a pas d'affaire<sup>9</sup> ».

Le substantif *écornifleur* ou *écornifleux* (le mot est usité aussi comme adjectif), qui date de 1537, a connu, au cours des siècles, les mêmes acceptions en français général qu'*écornifler*, dont il dérive. Ce dernier est composé du verbe *écorner* (pris au sens d'« amputer de ses cornes ») et de l'ancien verbe *nifler* « renifler », avec peut-être l'influence de *rifler*, « piller<sup>10</sup> ». Cette formation fait dire à Littré qu'il s'agit d'une « dérivation irrégulière et plaisante d'écorner<sup>11</sup> ». Au XV<sup>e</sup> siècle, sous la forme *escornifler*, il signifiait « voler, piller en furetant » ; il prit par la suite le sens de « se procurer un repas, de l'argent aux dépens d'autrui », acception que consi-

gne encore *Le Petit Robert* 1999 avec la mention *familier* et *vieux*. Déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, le verbe avait pris un sens figuré sous la plume de Montaigne notamment : « Je m'en vois escornifflant, par cy par là, des livres les sentences qui me plaisent<sup>12</sup> ». Autrement dit, il puisait, chez les uns et les autres, les idées qui l'intéressaient.

*Écornifler*, employé figurément, est encore d'un usage courant en français québécois ; le DOA le définit ainsi : « Chercher à voir ce qui se passe dans une autre pièce, dans une autre maison... ; chercher à surprendre ou découvrir des secrets<sup>13</sup> ». Cet emploi était connu dans plusieurs régions de France, dont en Normandie « regarder, chercher indiscrètement<sup>14</sup> », et en Anjou : « regarder ou écouter avec une curiosité indiscrete et gênante, espionner, reluquer, moucharder<sup>15</sup> ». Après avoir donné le sens concret de « se procurer par ruse de quoi manger, de quoi se vêtir », le *Dictionnaire de l'Académie*, dans l'édition de 1932, ajoute : « obséder quelqu'un de façon à lui arracher quelque profit ou simplement à surprendre quelque renseignement », qu'il consigne avec la mention *familier*, ce qui nous amène à penser que le sens figuré était en français général plus usité que ne le laissent croire les dictionnaires.

#### « Pour un veuf, il est joliment prime »

L'adjectif *prime* s'applique ici au père Didace, qui vient de chanter une chanson d'amour : « Quand il eut fini, il dit : - Excusez-la. J'ai vu l'heure où j'en viendrais pas à bout. La femme du maire, Laure Provençal, scandalisée, se



Les écornifleux. Revue *Cap-aux-diamants*, n° 49, printemps 1997.

## CAUSERIE D'AMOUR

Tu veux donc, ma très chère amante, Que  
d'a-mour je cause a-vec toi; Mais  
ta bou-che rose et char-man-te En  
par-le beaucoup mieux que moi. En a-bor-dant  
ce doux lan-ga-ge, Combien je me sens tres-sail-  
lir! Car de mon cœur qui n'est pas  
sa-ge Le feu, tout d'un coup, peut jaillir.

*Causerie d'amour*, chanson que chante le père Didace dans *Le Survenant*. Tirée de *Nouveau chansonnier canadien-français*.

pencha vers sa voisine: -Pour un veuf, il est joliment prime. La pauvre Mathilde! Ça valait bien la peine de mourir: être si peu regrettée...» (p.125-126). Du latin *primus*, *prime* a dès le XII<sup>e</sup> siècle le sens de «premier», que les dictionnaires consignent de nos jours avec la mention *vieux* ou *littéraire*. Il est néanmoins toujours vivant dans l'usage puisqu'il a contribué à former des composés tels que *primerose*, *primevère*, *printemps* notamment, ainsi que certaines locutions, soit *prime jeunesse*, de *prime abord* (qui a remplacé la locution ancienne, de *prime face*) et de *prime-saut* «du premier bond», «tout d'un coup». Ce dernier a donné *primesautier*, qui «qualifie une personne qui se détermine, parle, agit spontanément; par métonymie, il est appliqué à un esprit (1588), une réponse, un acte ou un comportement révélateur d'une personne spontanée, impulsive<sup>16</sup>».

Comme on le voit, c'est bien dans cette famille que s'inscrit l'adjectif *prime* qui, en parlant d'une personne, signifie en français québécois «qui comprend vite, vif, plein d'ardeur». Ce sens s'applique au contexte cité ci-dessus: le père Didace a, en effet, chanté avec *entraîn*, avec *fougue*. Cependant, l'emploi par extension «qui se fâche, s'empporte facilement» semble plus fréquent de nos jours d'après le DQA, qui ne donne que cette dernière acception<sup>20</sup>, alors que le *Glossaire du parler français au Canada* a consigné les deux sens: «Ça ne sera pas long à lui expliquer l'af-

faire, parce qu'il est *prime* comme pas un»; et par extension: " Il est ben *prime*, à matin! on n'est pas capable de lui parler sans qu'il se fâche!"<sup>17</sup> ». *Prime*, dans ces emplois, nous vient des parlers de l'ouest de la France où il signifie: «vif, qui comprend vite ou qui réagit vite à une blessure d'amour propre<sup>18</sup>».

### À bout de nerfs, Amable devient malendurant

Exaspéré par le comportement et les propos dérangeants du Survenant, Amable se montre bourru, hargneux, peu patient. «Où c'est que vous avez eu ce chien-là? demanda le Survenant. - As-tu envie de dire qu'on te l'a volé? répliqua Amable, malendurant» (p.113). Attesté depuis 1611, *malendurant*, qui est formé de *mal* et de l'adjectif *endurant*, signifie «peu disposé à endurer, peu patient, peu tolérant<sup>19</sup>». Les quelques dictionnaires qui le consignent encore lui donnent la mention *vieux*.

Les mots de cette famille ont d'abord eu comme contenu sémantique principal «la patience». Ainsi, avant de prendre l'acception moderne de «qui a de l'endurance (physique et morale)», l'adjectif *endurant* avait, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le sens aujourd'hui sorti d'usage de «qui a de la patience<sup>20</sup>». Comme *endurant*, le substantif *endurance* signifiait «patience à endurer»; le sens d'«aptitude à résister à la fatigue, à la souffrance», qu'on lui connaît de nos jours, date de 1870. Ce n'est qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que le terme *endurance* fera son entrée dans les dictionnaires avec *Bescherelle* en 1845.

Ajoutons enfin que ces mots ont comme caractéristique d'avoir vécu dans les dialectes avant d'être acceptés en français général. Leur entrée tardive et non systématique dans les dictionnaires trouve là son explication. Littré, dans l'article *malendurant*, confirme ce fait lorsqu'il écrit: «se dit dans le Berry». Cela explique également qu'un mot comme *malendurant* figure dans les principaux glossaires québécois. En conclusion, citons une autre remarque de Littré qui, souhaitait voir le mot *endurance* entrer en français général, écrit: «Mot très usité en Normandie, et qui est si français à cause d'*endurant*, qu'il mériterait de passer du langage provincial dans la langue littéraire».

### Notes

- 1 Germaine Guèvremont, *Le Survenant*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1945, 262 p.
- 2 Germaine Guèvremont, *Le Survenant*, édition critique par Yvan G. Lepage, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1989. (Il s'agit du tirage de 1967 corrigé de la main même de G.

Guèvremont), p.83. [La pagination entre parenthèses dans le texte renvoie à cette édition.]

- 3 Ulysse Dubois et al., *Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Saint Jean d'Angely (Les Granges), Société d'Études folkloriques du Centre-Ouest, 1992-1994, 3 vol.
- 4 Édouard Sommer, *Lexique de la langue de Madame de Sévigné*, Paris, Librairie de L. Hachette et cie, 1866; réimpr.: Jean Édouard et Albert Sommer, Hildesheim, New York, Georg Olms Verlag, 1973, 2 vol.
- 5 Pierre Richelet, *Dictionnaire français*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680-1688, 2 vol.; réimpr.: Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- 6 *Trésoir de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de P. Imbs (vol.1-7), puis de B. Quemada (vol.8-16), Paris, Gallimard, 1971-1994.
- 7 Narcisse-Eutrope Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme & Proulx, 1909; réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974.
- 8 Informations recueillies lors d'enquêtes que nous avons effectuées en 1980, à Trois-Pistoles.
- 9 *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, n° 12, Grammaire & linguistique, conçu et réalisé par Victor Barbeau, Montréal, L'Imprimerie Pierre Des Marais, 1968, p.57-58.
- 10 *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, 3 vol.
- 11 Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie de L. Hachette et cie, 1863-1872.
- 12 Voir note 11.
- 13 *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), DicoRobert inc., 1992.
- 14 René Morley, *Patois du Bocage normand*, réédition du lexique de 1912, Saint-Jean des Mauvrets, Brissac, Éditions du Petit Pavé, 2000.
- 15 A.-J. Verrier et R. Onillon, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, Germain & G. Grassin, 1908, 2 vol.
- 16 Voir note 11.
- 17 Voir note 13.
- 18 *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, l'Action sociale limitée, 1930; réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968.
- 19 Voir note 3.
- 20 *Le Grand Robert de la langue française*, deuxième édition dirigée par Alain Rey, Paris, Dictionnaires le Robert, 2001.
- 21 Voir note 11.